HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
DU 13 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 2021

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande, réceptionnée en date du 6 septembre 2021, émanant de la Société SBTP, sise 155, rue de Merville à VENDIN LES BETHUNE (62232), qui sollicite la restriction de circulation et de stationnement au droit des travaux Place du Général de Gaulle à Hazebrouck, à compter du lundi 13 septembre jusqu'au mercredi 13 octobre 2021 inclus, afin de réaliser des travaux de création d'un réseau souterrain Télécom (fibre).

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE/VB/BD/CD/CM – 467/2021

ARRETONS

Article 1
A compter du lundi 13 septembre jusqu'au mercredi 13 octobre 2021 inclus, la circulation sera restreinte et le stationnement sera interdit au droit des travaux Place du Général de Gaulle à Hazebrouck, afin de réaliser des travaux de création d'un réseau souterrain Télécom (fibre).
Si cela s'avère nécessaire, la circulation pourra être alternée par feux tricolores.
Au-delà de cette date, charge à la Société SBTP de renouveler sa demande d'arrêté.

Article 2
Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant la période d'exécution des travaux.
Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entrainer une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné.

Article 3
- La signalisation, le maintien et l'affichage seront mis en place par la Société SBTP sous son entière responsabilité
- Le présent arrêté doit être affiché et visible sans interruption
- L'entreprise est chargée de conserver la voirie propre

Ces dispositifs doivent être installés 48 heures à l'avance et rester en place pendant toute la durée des travaux.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - B.P. 70189 - 59524 HAZEBROUCK Cedex - Tél. 03 28 43 44 45 - Télécopie 03 28 40 78 66

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

Article 4
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, ddsp59-csp-hazebrouck-boe@interieur.gouv.fr
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck : circulation.g1@sdis59.fr
- La Direction des Services Techniques Municipaux,
- La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
- La Direction Générale des Services du SMICTOM, nhembert@ville-hazebrouck.fr, aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr, sdebergh@ville-hazebrouck.fr,agressier@ville-hazebrouck.fr mingelaere@ville-hazebrouck.fr,abigan@ville-hazebrouck.fr, olivia.ple@veolia.com , arnaud.verhas@esterra.fr, yannick.lepretre@veolia.com ,
- Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,
- Le Service de la Communication, communication@ville-hazebrouck.fr, mverscheure@ville-hazebrouck.fr
- M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK, fabien.parmentier@laposte.fr
- VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE,yannick.lepretre@veolia.com,franck.lefebvre2@veolia.com
- M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail exploitation@arcenciel1.fr, contact@arcenciel1.fr
- Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : gardes@ville-hazebrouck.fr
  Société SBTP, sise 155, rue de Merville à VENDIN LES BETHUNE (62232), Tél : 06.24.07.30.01
  Mail : sbtp.fibre@gmail.com pour affichage.

Pour exécution en ce qui les concerne.

Hazebrouck, le 6 septembre 2021

Pour Le Maire,

« Par délégation »
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme réglementaire,
à la Sécurité et au Vivre ensemble

MAIRIE D'HAZEBROUCK
SERVICES TECHNIQUES
(NORD)

Michel DUHOO

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire